

États financiers du

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2025



KPMG LLP
150 Elgin Street, Suite 1800
Ottawa, ON K2P 2P8
Canada
Telephone 613 212 5764
Fax 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du Comité paralympique canadien

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Comité paralympique canadien (l'« Organisme »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025;
- l'état des revenus et des dépenses pour l'exercice terminé à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après dénommés les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG LLP

Comptables professionnels agréés, Experts-comptables autorisés
Ottawa, Canada
9 septembre, 2025

État de la situation financière

Au 31 mars 2025, avec des informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 6 410 164	\$ 6 232 232
Débiteurs (note 2)	934 506	2 252 611
Frais payés d'avance	106 406	1 547 647
	<hr/> 7 451 076	<hr/> 10 032 490
Immobilisations corporelles (note 4)	67 191	83 360
Immobilisations incorporelles (note 4)	47 030	156 193
	<hr/> <hr/> \$ 7 565 297	<hr/> <hr/> \$ 10 272 043
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	\$ 863 222	\$ 1 394 738
Dû à la Fondation paralympique canadienne (note 3)	40 428	2 160
Tranche à court terme des revenus reportés (note 7)	2 203 031	3 432 465
	<hr/> 3 106 679	<hr/> 4 829 363
Revenus reportés (note 7)	37 549	740 491
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles (note 8)	114 221	239 553
Incitatif à la location (note 9)	9 809	15 472
	<hr/> 3 268 260	<hr/> 5 824 879
Actif net :		
Affecté à l'interne (note 10)	–	200 000
Non affecté (note 10)	4 297 037	4 247 164
	<hr/> 4 297 037	<hr/> 4 447 164
	<hr/> <hr/> \$ 7 565 297	<hr/> <hr/> \$ 10 272 043

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur/administratrice _____ Administrateur/administratrice

État des revenus et des dépenses

Au 31 mars 2025, avec des informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Revenus :		
Apports gouvernementaux (note 11)	\$ 7 979 188	\$ 6 128 335
Commandites	4 518 350	3 608 353
Apports en nature	2 127 043	965 731
Subventions – Fondation paralympique canadienne	2 119 287	1 327 864
Intérêts	245 306	469 770
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	169 948	200 946
Autres	356 251	238 886
	17 515 373	12 939 885
Dépenses :		
Planification et livraison des jeux	4 638 662	2 593 076
Salaires et avantages sociaux	4 019 673	3 705 857
Performance paralympique	2 826 244	1 926 366
Valeur utilisée des apports en nature	2 127 043	965 731
Activités de gestion	1 276 167	1 111 158
Partenariats et développement des activités	999 506	307 307
Marketing et communications	926 135	892 044
Systèmes paralympiques	605 877	1 482 066
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	169 948	200 946
Grands Jeux Canada	76 245	72 714
	17 665 500	13 257 265
Insuffisance des revenus sur les dépenses	\$ (150 127)	\$ (317 380)

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025, avec des informations comparatives pour 2024

	Investissement dans des immobilisations corporelles et incorporelles	Affecté à l'interne	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde, au début	\$ – \$ 200 000	\$ 4 247 164	\$ 4 447 164	\$ 4 764 544	
Insuffisance des revenus sur les dépenses	– –	(150 127)	(150 127)	(317 380)	
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(169 948)	– 169 948	–	–	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	44 616	– (44 616)	–	–	
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	169 948	– (169 948)	–	–	
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	(44 616)	– 44 616	–	–	
Virement interfonds	– (200 000)	200 000	–	–	
Solde à la fin	\$ – \$ –	\$ 4 297 037	\$ 4 297 037	\$ 4 447 164	

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025, avec des informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie fourni par (utilisé pour) :		
Activités de fonctionnement :		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	\$ (150 127)	\$ (317 380)
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	169 948	200 946
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	(169 948)	(200 946)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement :		
Débiteurs	1 318 105	(1 803 895)
Frais payés d'avance	1 441 241	(1 141 085)
Créditeurs et charges à payer	(531 516)	409 261
Revenus reportés	(1 932 376)	(329 284)
	145 327	(3 182 383)
Activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(33 326)	(35 876)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(11 290)	(119 063)
	(44 616)	(154 939)
Activités de financement :		
Dû à la Fondation paralympique canadienne	38 268	(7 001)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	44 616	154 939
Diminution de l'incitatif à la location	(5 663)	(6 177)
	77 221	141 761
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	177 932	(3 195 561)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	6 232 232	9 427 793
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	\$ 6 410 164	\$ 6 232 232

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

Le Comité paralympique canadien (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 1^{er} avril 1982 comme un organisme sans but lucratif, et a poursuivi ses activités sous la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 25 juillet 2014. L'Organisme est enregistré comme association canadienne de sport amateur en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est par conséquent exonéré d'impôts sur les bénéfices. L'Organisme est reconnu par le Comité international paralympique et a la responsabilité de toutes les facettes du rôle du Canada dans le mouvement paralympique, y compris les Jeux d'été et d'hiver et les Jeux parapanaméricains.

1. Principales méthodes comptables :

La direction a dressé les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif présentées dans la Partie III du manuel de CPA Canada. Ces états financiers tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

(a) Constatation des revenus :

Pour comptabiliser les apports, l'Organisme utilise la méthode du report qui s'applique aux organismes à but non lucratif.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si l'encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles amortissables sont reportés et amortis en fonction de la durée de vie utile de l'immobilisation afférente.

Les commandites pour des ententes pluriannuelles sont reportées et constatées comme revenus sur une base linéaire selon les termes des ententes.

(b) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas dans une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux qui sont cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Organisme a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont encourus. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction encourus lors de l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon la méthode linéaire.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite) :

(b) Instruments financiers (suite) :

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la fin de l'exercice, s'il existe des indicateurs de dépréciation. S'il existe un indicateur de dépréciation, l'Organisme détermine s'il y a un changement négatif important dans le montant ou le calendrier des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. S'il y a un changement négatif important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite au montant le plus élevé entre la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, le montant qui pourrait être réalisé en vendant l'actif financier ou le montant que l'Organisme s'attend à réaliser en exerçant son droit à toute garantie. Si les événements et les circonstances s'inversent au cours d'une période future, une dépréciation sera reprise dans la mesure de l'amélioration, sans dépasser la valeur comptable initiale.

(c) Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût. Lorsqu'une immobilisation corporelle ou incorporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme à fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée des actifs, comme suit :

Actif	Vie utile
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	55 %
Développement du site Web	55 %
Améliorations locatives	Plus courte période entre la vie utile et la durée du bail

(d) Dépréciation d'actifs à long terme :

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de son utilisation et de sa sortie éventuelle et que sa valeur comptable excède sa juste valeur. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur à la date de perte de valeur.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite) :

(e) Apports de marchandises et en services :

L'Organisme comptabilise la valeur des apports de marchandises et en services lorsque la juste valeur peut être raisonnablement estimée et lorsque les marchandises et les services auraient dû être acquis par l'Organisme.

L'Organisme reçoit des apports en nature de divers partenaires. Les apports en nature sont comptabilisés aux revenus et aux dépenses au cours de l'exercice où ils sont utilisés.

(f) Incitatif à la location :

L'incitatif à la location est initialement comptabilisé au coût et amorti sur la durée de la location.

(g) Utilisation d'estimations :

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus d'activités et des dépenses constatés au cours de l'exercice. Parmi les principaux éléments soumis à ces estimations et hypothèses figurent la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

2. Débiteurs :

	2025	2024
Commandites et autres débiteurs	\$ 672 563	\$ 1 864 369
TVH à recevoir	261 888	249 774
Intérêts à recevoir	55	97 459
Sport Canada	—	41 009
	934 506	2 252 611
Provision pour créances douteuses	—	—
	\$ 934 506	\$ 2 252 611

3. Opérations entre apparentés :

La Fondation paralympique canadienne (la « Fondation ») a été établie avant tout pour veiller à ce que les programmes, l'équipement et les gens soient en place pour aider à propulser plus de Canadiens ayant un handicap du terrain de jeux jusqu'au podium paralympique. La Fondation recueille des fonds exclusivement pour les programmes et activités de l'Organisme. La Fondation est contrôlée par l'Organisme.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

3. Opérations entre apparentés (suite) :

La Fondation est une fondation publique; elle est exonérée de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt.

Les états financiers de l'Organisme n'ont pas été préparés sur une base consolidée.

L'état de la situation financière, l'état des revenus et des dépenses ainsi que l'état des flux de trésorerie de la Fondation se résument comme suit :

	2025	2024
État de la situation financière		
Actif		
À court terme	\$ 7 808 575	<u>\$ 6 203 639</u>
Passif		
À court terme	74 974	795 427
Soldes des fonds		
Non affecté – Fonds d'administration général	1 254 947	1 113 756
Affecté à l'externe – Fonds NextGen (Prochaine génération)	–	–
Affecté à l'externe – Fonds Haute Performance	–	–
Affecté à l'externe – Fonds de Tombola	–	–
Affecté à l'externe – Fonds de dotation	6 478 723	4 294 456
	7 733 601	5 408 212
	<u>\$ 8 078 575</u>	<u>\$ 6 203 639</u>
	2025	2024
État des revenus et des dépenses		
Revenus	\$ 5 042 377	\$ 5 860 141
Dépenses	616 988	334 596
Excédent des revenus sur les dépenses avant les apports à l'Organisme	4 425 389	5 525 545
Apports à l'Organisme	2 100 000	1 347 151
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>\$ 2 325 389</u>	<u>\$ 4 178 394</u>

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

3. Opérations entre apparentés (suite) :

	2025	2024
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	\$ (369 977)	\$ 639 305

Comme stipulé dans l'entente-cadre de services entre l'Organisme et la Fondation, l'Organisme fournit à la Fondation un soutien en matière de ressources humaines, pour un montant de 400 606 \$ (345 081 \$ en 2024).

Au 31 mars 2025, l'Organisme a une somme de 40 428 \$ (2 160 \$ en 2024) à payer à la Fondation. L'Organisme a reçu un apport de 2 100 000 \$ (1 347 151 \$ en 2024) de la Fondation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025. Au 31 mars 2025, l'Organisme avait une somme de 270 000 \$ (747 150 \$ en 2024) à recevoir de la Fondation en lien avec cet apport.

4. Immobilisations corporelles et incorporelles :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2025	Valeur comptable nette en 2024
Immobilisations corporelles :				
Mobilier de bureau	\$ 104 744	\$ 89 288	\$ 15 456	\$ 19 320
Équipement informatique	181 808	134 706	47 102	53 230
Améliorations locatives	61 775	57 142	4 633	10 810
	348 327	281 136	67 191	83 360
Immobilisations incorporelles :				
Développement du site				
Web	130 353	83 324	47 030	156 193
	\$ 478 680	\$ 364 460	\$ 114 221	\$ 239 553

5. Marge de crédit :

L'Organisme n'a plus de marge de crédit autorisée (il avait une marge de crédit autorisée de 50 000 \$ en 2024). L'Organisme a une carte de crédit professionnelle avec une limite de 400 000 \$, garantie par un contrat de sûreté générale et renouvelable annuellement. Au 31 mars 2025, le solde à payer de la carte de crédit professionnelle s'élève à 33 771 \$ (53 519 \$ en 2024).

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

6. Créditeurs et charges à payer :

Il n'y a pas de versements gouvernementaux inclus dans les créditeurs et les charges à payer, tels que les montants à payer pour la taxe de vente harmonisée et les taxes liées aux salaires.

7. Revenus reportés :

Les revenus reportés sont constitués de diverses inscriptions à des événements et à des camps d'entraînement collectées pendant l'exercice en cours et se rapportant à des exercices ultérieurs.

	2025	2024
Apports gouvernementaux	\$ 310 044	\$ 2 193 148
Commandites	1 892 987	1 849 980
Projet Trillium Ontario	—	73 211
Autre	37 549	56 617
	<hr/> 2 240 580	<hr/> 4 172 956
Portion court terme	2 203 031	3 432 465
Portion long terme	\$ 37 549	\$ 740 491

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles :

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles représentent la tranche non amortie des apports reçus et utilisés pour l'acquisition ou le développement des immobilisations corporelles ou incorporelles. Les variations du solde des apports reportés lors des exercices terminés les 31 mars sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début	\$ 239 553	\$ 285 560
Apports reçus	44 616	154 939
Apports constatés comme revenus	(169 948)	(200 946)
Solde à la fin	\$ 114 221	\$ 239 553

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

9. Incitatif à la location :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2025	Valeur comptable nette en 2024
Incitatif à la location	\$ 34 005	\$ 24 196	\$ 9 809	\$ 15 472

10. Affectations à l'interne :

L'Organisme définit son capital comme étant son actif net, qui est soumis à un contrat de sûreté générale signé en vertu d'une entente de marge de crédit. Les objectifs de la direction, quant à la gestion de son capital, sont de continuer à protéger la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités pour pouvoir continuer à réaliser sa mission et à gérer les subventions et les apports grevés d'affectations d'origine externe qui respectent les conditions pour l'utilisation des ressources financières. L'Organisme contrôle son capital en se servant de différentes mesures financières, qui incluent les flux de trésorerie et les écarts dans les prévisions et les budgets.

Les objectifs en ce qui concerne la gestion, les politiques et les procédures n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

L'Organisme a respecté les exigences en matière de capital, y compris les exigences afférentes aux affectations d'origine externe.

11. Apports gouvernementaux :

Les apports reçus des organismes de financement gouvernementaux sont soumis à des modalités spécifiques en ce qui concerne la dépense des fonds. Les registres comptables de l'Organisme sont soumis à la vérification des bailleurs de fonds pour identifier les cas, s'il y a lieu, où les montants imputés aux apports ne se conformeraient pas aux modalités de l'accord et qui, par conséquent, devraient être remboursés. Au cas où des redressements des exercices précédents étaient requis, ces redressements seraient comptabilisés au cours de l'exercice durant lequel le bailleur de fonds demanderait ces redressements.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

11. Apports gouvernementaux (suite) :

Les apports gouvernementaux pour les exercices clos les 31 mars sont composés de :

	2025	2024
Sport Canada	\$ 7 762 488	\$ 5 134 605
<u>Sport Canada – Grands Jeux Canada</u>	<u>216 700</u>	<u>216 700</u>
Revenus de Sport Canada	7 979 188	5 351 305
Fondation Trillium de l'Ontario	–	777 030
Solde à la fin	\$ 7 979 188	\$ 6 128 335

Une entente de contribution existe entre l'Organisme et Sport Canada pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. L'administration générale, les coûts de gouvernance, les salaires, les frais et les avantages sociaux et les opérations/programmation sont alloués aux programmes selon la meilleure estimation de la direction basée sur les activités du projet.

L'annexe des fonds reçus et des débours pour le programme de Sport Canada pour la période est comme suit :

	Budget approuvé par Sport Canada	Réels
Fonds reçus⁽¹⁾	\$ 6 140 700	\$ 6 140 700
Débours⁽²⁾		
Administration	500 000	674 932
Gouvernance	250 000	406 289
Salaires du personnel	2 402 168	4 311 910
Activités de la programmation	2 654 532	5 591 645
Financement supérieur au niveau de référence – Sécurité, sport sécuritaire	321 000	491 991
Langues officielles	13 000	114 070
	\$ 6 140 700	\$ 11 590 837

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

11. Apports gouvernementaux (suite) :

(1) Rapprochement des revenus de Sport Canada

Financement approuvé reçu pour 2025	\$ 6 140 700
Moins les additions aux immobilisations corporelles de 2023	(44 616)
Moins les montants reportés au 31 mars 2025	(310 044)
Plus les montants constatés comme revenus reportés de 2024	2 193 148
Montant reconnu comme revenus	\$ 7 979 188

(2) Rapprochement des dépenses de Sport Canada

Débours réels pour 2025	\$ 9 752 349
Moins les additions aux immobilisations corporelles de 2024	(44 616)
Moins les montants reportés au 31 mars 2025	(310 044)
Plus les montants constatés comme revenus reportés de 2024	2 193 148
Montant reconnu comme dépenses	\$ 11 590 837

12. Instruments financiers :

L'Organisme est exposé aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

(a) Risque de marché :

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix courants. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Organisme estime que ses instruments financiers ne l'exposent pas à des risques de marché significatifs, car il ne détient pas de titres négociables ou portant intérêt et ne détient pas de montants importants en devises étrangères.

(b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps voulu ou à un coût raisonnable. L'Organisme gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Il prépare un budget et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations.

(c) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraîne une perte financière. L'Organisme est exposé au risque de crédit associé aux débiteurs. L'Organisme évalue en permanence ses débiteurs et constitue une provision pour créances douteuses pour tout montant non recouvrable. À la fin de l'exercice, la provision pour créances douteuses s'élevait à 0 \$.

Les risques financiers de l'Organisme n'ont pas changé de manière significative au cours de l'exercice, pas plus que les politiques, procédures et méthodes employées pour gérer les risques. La direction estime que ces risques financiers sont atténués de manière appropriée et qu'ils ne présentent pas un risque important pour les activités courantes de l'Organisme.